



PLANIFICATION INTELLIGENTE POUR LA VILLE DURABLE

Actes du Campus urbain de Paris

SMART PLANNING FOR SUSTAINABLE CITIES

Urban Thinkers Campus Paris Acts



20 et 21 janvier
2016
January 20th and 21st



ÉDITORIAL

La conférence de Quito en Octobre 2016 va entériner un « nouvel agenda urbain » pour les 20 ans à venir, pour les États, mais aussi tous les acteurs des territoires avec au premier rang les collectivités locales, mais aussi les entreprises, les professionnels, les ONG, les chercheurs et les habitants eux-mêmes. Concordance des temps, les États membres de l'Union Européenne se sont aussi dotés d'un agenda urbain à Amsterdam en Mai 2016.

Depuis le sommet d'Istanbul en 1996, les pouvoirs locaux se sont affirmés comme acteurs majeurs pour relever les défis mondiaux de développement humain et économique, de transition écologique et climatique et de « vivre ensemble ». Les autorités locales sont au plus près des habitants et donc assez proches pour incarner et mettre en pratique les valeurs d'un nouveau paradigme urbain. Mais leur action décentralisée ne peut jouer pleinement ce « pouvoir de transformation » que dans une action partagée et co-construite avec les États qui doivent leur donner des cadres et des moyens pour agir.

Pour construire « la ville qu'il nous faut » la Conférence Habitat III a vocation à porter à la fois une ambition nouvelle de gouvernance partagée et de « droit à la ville » pour tous, mais doit également favoriser la diffusion d'outils concrets d'action. Accueilli en janvier 2016 à l'Unesco et organisé conjointement par la Fédération des Agences d'Urbanisme (FNAU), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France (IAU-idF), le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT) avec la World Urban Campaign (WUC) le « campus urbain de Paris » a rassemblé plus de 250 participants de tous horizons. Cette publication retrace la richesse des débats et les propositions issues des deux jours d'échange. Pour mettre en œuvre le nouvel agenda urbain, nous plaçons ensemble pour une planification territoriale renouvelée, transversale et participative, agile et intelligente, qui favorise la résilience des territoires et la qualité de vie des individus.

Jean Rottner
Président de la FNAU

SOMMAIRE

Éditorial	3
La Conférence Habitat III	
VERS UN NOUVEL AGENDA URBAIN	4
Le rôle de la culture dans le développement durable	
UNESCO	5
PROGRAMME	6
VERS HABITAT III	
De Habitat I à Habitat III	8
Quoi de nouveau 20 ans après Habitat II?	9
DÉCLARATION DU CAMPUS	10
ATELIERS	
ATELIER 1 SOLIDARITÉS	
INTERTERRITORIALES ET AMÉNAGEMENT	
DURABLE	13
ATELIER 2 RÉSILIENCE, TRANSITION	
ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION	
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	14
ATELIER 3 INCLUSION, QUALITÉ DE VIE,	
CULTURE ET CITOYENNETÉ	16
ATELIER 4 SERVICES URBAINS ET	
SMART CITY, LE NUMÉRIQUE AU SERVICE	
DES TERRITOIRES	17
ATELIER 5 INNOVATION ET NOUVEAUX	
MODÈLES ÉCONOMIQUES	19
ATELIER 6 MOBILITÉS	20
ATELIER 7 FINANCER LA VILLE DURABLE	22
COLLÈGES	
COLLÈGE 1 ÉTAT ET ORGANISATIONS	
INTERGOUVERNEMENTALES	24
COLLÈGE 2 COLLECTIVITÉS LOCALES	
ET ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS	25
COLLÈGE 3 ENTREPRISES	27
COLLÈGE 4 RECHERCHE	28
COLLÈGE 5 ONG ET PROFESSIONNELS	29
MISE EN PERSPECTIVE	32
Les organisateurs	36

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale, FNAU

CONCEPTION ET RÉDACTION: Marianne Malez et Alexia Moreau (FNAU)

avec la participation des coordonnateurs et animateurs des ateliers et collèges

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE: Arnaud Bouissou/MEDDE-MLETR ; Flickr/Sthitaprajna Jena ; Adeupa ; Apur ; DI – **GRAPHISME:** Héloïse Tissot – **IMPRESSION:** Imprimé avec des encres végétales par l'Imprimerie de la Centrale Lens - 62302 Lens, juin 2016 – **ISSN:** 979-10-90777-02-6

Document téléchargeable sur www.fnau.org

La Conférence Habitat III

VERS UN NOUVEL AGENDA URBAIN

Habitat III est la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat et le Développement Urbain Durable. Troisième d'un cycle après celles de Vancouver en 1976 et d'Istanbul en 1996, elle s'inscrit aussi dans la mise en œuvre des engagements sur le développement durable et inclusif issus des Conférences de Rio en 1992, de Rio + 20 en 2012 et de l'Accord de Paris sur le Climat en décembre 2015.

La Conférence Habitat III est préparée par un comité et un bureau coprésidés par l'Équateur et la France.

L'objectif d'Habitat III est de fixer un nouvel agenda urbain pour les vingt prochaines années et les modalités de sa mise en œuvre entre les 195 États membres des Nations Unies.

En 2050, 70% de la population mondiale vivra en ville. Dans les trente ans à venir, plus de 2 milliards d'habitants s'installeront dans les agglomérations urbaines. Quels principes communs sur les objectifs ? Quels leviers et modalités de gouvernance retenir pour garantir les droits fondamentaux, une qualité de vie, un développement inclusif de tous, conjugués avec la préservation de la planète et une mise en œuvre différenciée en fonction des contextes locaux ?

● LA CAMPAGNE URBAINE MONDIALE ET LES « CAMPUS URBAINS »

La Campagne Urbaine Mondiale (World Urban Campaign, WUC) est une plateforme partenariale mondiale destinée à promouvoir le dialogue et les échanges pour un meilleur avenir urbain. Coordinée par ONU-Habitat, elle rassemble des partenaires membres : entreprises, ONG, réseaux

de pouvoirs locaux, établissements de recherche. La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAU-ÎdF) et le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT) en sont membres.

En tant que réseau de partenariat unique en son genre, la WUC joue également le rôle de cellule de réflexion pour l'agenda urbain mondial et facilite la concertation des acteurs non-étatiques. Dans ce but en préparation d'Habitat III sont organisés à travers le monde une trentaine de Campus (Urban Thinkers Campus) sur différents thèmes.

Il s'agit de rassembler la diversité des acteurs (collectivités, entreprises, chercheurs, ONG et professionnels et représentants étatiques) pour produire un texte de deux pages de recommandations/propositions qui sera versé en contribution à la Conférence Habitat III (en parallèle des processus des États et experts). Six campus se déroulent en Europe.

● 20 ET 21 JANVIER 2016 : LE CAMPUS URBAIN DE PARIS SUR LA PLANIFICATION INTELLIGENTE POUR LA VILLE DURABLE

Les villes, les régions et les pouvoirs locaux seront les cadres essentiels de la mise en œuvre des orientations du développement durable et d'un nouvel agenda urbain.

Comment la planification stratégique urbaine et territoriale peut-elle être une matrice pour une approche intégrée du développement et une gouvernance renouvelée ?

Le rôle de la culture dans le développement durable

UNESCO

L'Unesco, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, a accueilli dans ses propres locaux le campus urbain de Paris les 20 et 21 janvier 2016.

Lors de la conférence internationale sur « la Culture pour des villes durables » qui s'est tenue à Hangzhou en République populaire de Chine du 10 au 12 décembre 2015, l'Unesco avait déjà affirmé ses positions en matière de ville durable. Il s'agissait pour cette organisation de définir le rôle de la culture dans le développement durable en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'élaboration du « nouvel agenda urbain » d'Habitat III. La culture est reconnue comme moteur et catalyseur du développement. Elle participe à la réalisation de « villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » avec une meilleure qualité de vie. Il est donc nécessaire, comme rappelé dans l'Agenda 2030, de « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel

et naturel mondial ». La mise en place de paradigmes de développement urbain « plus inclusifs, centrés sur l'humain et respectueux de la culture » implique que le « nouvel agenda urbain intègre le « patrimoine culturel, les industries culturelles et créatives et prenne en compte l'imagination créative et l'intelligence collective ». La

culture rassemble la diversité des formes et modèles urbains qui se réinventent perpétuellement, notamment du fait de la révolution numérique.

Respecter la culture c'est donc éviter les modèles prescriptifs et standardisés au profit d'une « approche intégrée, innovante et adaptée à chaque territoire ». Les réseaux de villes jouent un rôle essentiel dans la promotion de cette diversité et la « diffusion de bonnes pratiques urbaines ». La mise en valeur de cette diversité permet l'émergence de villes multiculturelles, ouvertes et solidaires avec des sociétés pacifiques et tolérantes.

En effet, la richesse culturelle et patrimoniale encourage la paix et le dialogue interculturel en vue de lutter contre la violence urbaine. La bonne connaissance des spécificités culturelles permet une gouvernance urbaine améliorée qui favorise les mécanismes participatifs et la cohésion sociale. La culture dans son sens large fait également référence au potentiel humain des villes

qui, une fois bien exploité, permet d'établir des systèmes économiques durables et de réduire la pauvreté. La variété des savoir-faire et patrimoine traditionnels permet de bâtir des solutions innovantes et culturellement adaptées aux défis environnementaux pour aboutir à des villes vertes et résilientes.



Unesco, 7 place Fontenoy – 75007 Paris – Métro 10 Ségur ou 8 École militaire

Mercredi 20 janvier

Accueil des participants à partir de 13h

14 h – 14 h10

Introduction et présentation du Campus de Paris

- **Francesco Bandarin**, sous-directeur général pour la Culture de l'Unesco
- **Jean Rottner**, maire de Mulhouse et président de la FNAU

14 h10 - 14 h25

Position de l'Unesco sur le pouvoir de la Culture pour le développement durable

- **Francesco Bandarin**, sous-directeur général pour la Culture de l'Unesco

14 h25 - 14 h30

Présentation du Campus

- **Brigitte Bariol-Mathais**, déléguée générale de la FNAU

14 h30 - 15 h10

Présentation du processus Habitat III

- **Maryse Gautier**, co-présidente du Bureau Habitat III
- **Christine Auclair**, coordonatrice de la World Urban Campaign

15 h10 – 16 h

Quels défis de la planification urbaine intelligente pour Habitat III ?

- **Corinne Casanova**, VP Communauté du Lac du Bourget, Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- **Marco Cremaschi**, directeur du cycle d'urbanisme, Sciences Po Paris
- **Yves Dauge**, ancien sénateur, co-président du PFVT
- **Valérie Mancret-Taylor**, directrice générale de l'IAU-ÎdF
- **Jean Rottner**, maire de Mulhouse et président de la FNAU
- *Animation par Éric Huybrechts, urbaniste, actions internationales, IAU-ÎdF*

16 h – 16 h15 Pause

16 h15 – 18 h30

Travail en ateliers thématiques

ATELIER 1 | **Solidarités interterritoriales et aménagement durable**

ATELIER 2 | **Résilience, transition énergétique et adaptation au changement climatique**

ATELIER 3 | **Inclusion, qualité de vie, culture et citoyenneté**

ATELIER 4 | **Services urbains et smart city, le numérique au service des territoires**

ATELIER 5 | **Innovation et nouveaux modèles économiques**

ATELIER 6 | **Mobilité**

ATELIER 7 | **Financer la ville durable**

Unesco, 7 place Fontenoy – 75007 Paris – Métro 10 Ségur ou 8 École militaire

Jeudi 21 janvier

Accueil des participants à partir de 8h30

9 h30 – 10 h15

Restitution des sept ateliers thématiques

10 h30 – 11 h45

Travail en collèges d'acteurs

COLLÈGE 1 | **État et organisations intergouvernementales**

COLLÈGE 2 | **Collectivités locales et associations de collectivités**

COLLÈGE 3 | **Entreprises**

COLLÈGE 4 | **Recherche**

COLLÈGE 5 | **ONG et professionnels**

12 h – 12 h30

Restitution des messages des collèges d'acteurs

12 h30 – 13 h45 Déjeuner à la cafétéria de l'Unesco

14 h – 14 h20

Mise en perspective

- **Brigitte Fouillard**, directrice exécutive École urbaine de Sciences Po Paris
- **Jérôme Baratier**, directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU)

14 h20 – 15 h30

Comment passer à la mise en œuvre ?

- **Henry de Cazotte**, représentant spécial Habitat III, ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI)
- **Frédérique Dufresnoy**, directrice des Partenariats Stratégiques et des Fonctions Transverses, Engie
- **Jean-Pierre Elong Mbassi**, secrétaire général de CGLU Afrique
- **Claude Raynal**, sénateur, Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- **Jean Rottner**, maire de Mulhouse et président de la FNAU
- **Patrice Vergriete**, maire de Dunkerque, France Urbaine
- *Animation par Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la FNAU*

15 h30 – 16 h

Conclusion

- **Maryse Gautier**, co-présidente du Bureau Habitat III
- **Christine Auclair**, coordonatrice de la World Urban Campaign

16 h – 16 h30

Adoption du texte du Campus

De Habitat I à Habitat III

2016 | QUITO | Habitat III – Un nouvel agenda urbain (2016-2036)

Préparé par des contributions des États, des acteurs non-étatiques, d'experts (policy units), conférences thématiques ou régionales (Europe à Prague, avril 2016).

2015 | PARIS | Accord sur le Climat – COP21

Objectif : contenir la hausse des températures en deçà de 2°, mettre en œuvre des mesures de limitation, adaptation, suivi et financement.

2015 | NEW YORK | Transformer notre monde – Programme de développement durable à l'horizon 2030

Objectifs de Développement Durable (ODD) – Sustainable Development Goals : 17 objectifs adoptés afin de « mettre fin à la pauvreté, promouvoir la prospérité et le bien-être pour tous, protéger l'environnement et faire face au changement climatique ».

2012-2015 | Triptyque de lignes directrices d'ONU Habitat

Lignes directrices sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous et sur la planification urbaine et territoriale.

2012 | RIO | Sommet Rio + 20

À la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), un travail de trois ans multi-acteurs engagé pour fixer de nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD).

2000 | Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Huit objectifs visant les droits fondamentaux de développement humain : élimination de la pauvreté et de la faim, égalité des sexes, santé, éducation primaire, accès à un environnement durable.

1997 | KYOTO | Protocole sur le climat

1996 | ISTANBUL | Habitat II

Deux priorités pour la Déclaration de la Conférence Habitat II : « un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains, dans un monde de plus en plus urbanisé ».

1992 | RIO | Sommet de la Terre

L'Agenda 21, un programme d'action pour le XXI^e siècle faisant place au développement durable et à l'action des collectivités locales, déclaration pour l'environnement et le développement, mise en place de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

1976 | VANCOUVER | Conférence Habitat I

Quoi de nouveau 20 ans après Habitat II ?

SUR LES OBJECTIFS

- La notion de droits humains (santé, éducation, non-discrimination) monte en puissance et s'est progressivement élargie au droit aux ressources territoriales (logement et environnement sain, accès aux services essentiels...). Aujourd'hui, émerge la demande d'une acception plus large avec le concept d'un « droit à la ville pour tous ».

- Une réduction globale des pauvretés mais une tendance à l'augmentation de ségrégations sociales, territoriales et urbaines qui questionnent les enjeux d'égal accès aux ressources, de solidarité, de vivre ensemble.

- Un engagement mondial sur la lutte et d'adaptation au changement climatique, la transition énergétique et la prévention des risques mais avec un énorme défi de mise en œuvre (notamment de l'accord de Paris sur le Climat).

- La mutation des modèles économiques : innovations technologiques, évolutions des modes de production et de consommation, globalisation mais aussi décentralisation, financiarisation, mutation des services à la population et aux entreprises, nouvelles pratiques économiques... avec un enjeu de convergence entre croissance économique, emploi et progrès social.

- L'émergence d'une « société mobile » où les migrations des hommes (pour l'emploi, la formation, la qualité de vie mais aussi échapper aux guerres ou risques...), leurs déplacements entre domicile et travail ou l'accès aux services, sont plus nombreux et se jouent à des échelles plus vastes.

- L'émergence d'une société numérique (internet, réseaux sociaux, dématérialisation, big-data, ville intelligente...) ouvrant de formidables opportunités sociales et économiques mais aussi avec de possibles effets de fractures.

- L'affirmation progressive de la culture comme quatrième pilier du développement durable, la valorisation des cultures et patrimoines dans une acception élargie (naturels, urbains, immatériels...).

- La reconnaissance de la mixité comme vecteur de cohésion urbaine et de la qualité de l'espace public comme cadre privilégié pour favoriser le vivre ensemble.

SUR LES PROCESSUS

- La reconnaissance d'une montée en puissance des gouvernements locaux et de leur rôle de « maîtrise d'ouvrage urbaine ou territoriale » et de la nécessité d'une gouvernance multi-acteurs pour répondre aux défis urbains et territoriaux.

- L'appropriation et la diffusion des principes du développement durable, de l'approche intégrée, de la résilience territoriale mais qui se trouvent confrontés à un enjeu de mise en œuvre qui puisse s'adapter à chaque contexte et éviter le plaquage de modèles.

- L'enjeu du financement de l'action territoriale par des mécanismes de fiscalité, d'organisation de la concurrence, de partenariats public-privé-population et de solidarités à toutes les échelles (internationale ou de l'Union européenne, nationales, locales).

Le Campus urbain
de Paris à l'Unesco



Déclaration du Campus

La planification intelligente doit placer l'humain au cœur du développement urbain et territorial et doit promouvoir un « droit à la ville pour tous » : le droit d'avoir accès à une qualité de vie, au travail, aux ressources culturelles, aux services territoriaux, à un logement décent et abordable, à des transports accessibles, à internet, mais aussi le droit de contribuer aux évolutions, projets urbains et à la prise de décision. La planification intelligente doit mobiliser l'expertise de chacun en tant qu'utilisateur, producteur, habitant et citoyen. Les villes et les territoires doivent s'attaquer aux problèmes actuels : la résilience, la transition énergétique, le changement climatique, les nouveaux modèles économiques et la révolution numérique. De même, la ségrégation urbaine et territoriale reste un problème majeur qui doit être traité par un développement plus durable et inclusif. Ces enjeux nécessitent une action décentralisée aux différentes échelles (ville, métropole et région), et une approche intégrée et systémique pour offrir des solutions adaptées aux contextes locaux.

● LA PLANIFICATION INTELLIGENTE COMME PROCESSUS PERMANENT, INTÉGRÉ ET PARTICIPATIF

La planification intelligente est le processus qui permet de construire une action partagée et cohérente entre les institutions et les différents acteurs, sur les politiques urbaines et territoriales, les services urbains et l'occupation des sols, grâce à des cadres réglementaires et des instruments appropriés. La planification est intelligente seulement si elle est ouverte, collaborative et menée par les autorités élues et avec tous les acteurs ; du démarrage à la mise en œuvre des projets.

La planification intelligente est véritablement une nouvelle façon de fabriquer la ville à travers un processus permanent, intégré et collaboratif centré sur la qualité de vie et l'efficacité urbaine. La planification stratégique doit offrir une matrice pour articuler :

- les stratégies territoriales et la régulation de l'occupation des sols ;
- la vision prospective et les actions en cours ;
- les grands projets et les politiques de proximité,

en suivant le principe de subsidiarité pour une bonne action, à la bonne échelle ;

- les infrastructures (services urbains, espace publics) et les politiques publiques (politiques sociales, services d'information, médiation culturelle, éducation).

La planification doit promouvoir des solutions adaptées à chaque contexte, prenant en compte le patrimoine culturel, les modes de vie locaux, les ressources économiques et naturelles. Elle doit éviter de reproduire des modèles urbains standards mais favoriser les expérimentations locales.

Par ailleurs, la planification apparaît comme un cadre pertinent pour contribuer à réduire les inégalités, éviter la spéculation et renforcer les liens entre territoires, la coopération et la solidarité entre communautés aisées et pauvres, zones rurales et zones urbaines ou espaces transfrontaliers. Elle développe la réciprocité basée sur la responsabilité de chaque acteur de participer au bien commun territorial. La planification est essentielle pour gérer le changement climatique et les risques environnementaux et doit bien s'articuler avec les outils de gestion durable et évolutive énergétique. Elle permet de protéger et valoriser les ressources naturelles et les zones à risques et d'agir pour la transition énergétique par une mixité des fonctions urbaines, des conceptions urbaines bioclimatiques et le développement d'énergies renouvelables.

La planification permet aussi d'organiser un système de mobilité efficace. Menée par les autorités locales, elle doit garantir le droit à la mobilité pour tous et un accès équitable aux ressources urbaines (travail, services, culture) et promouvoir l'intermodalité (transports publics, vélo, marche, modes individuels et informels).

La planification fournit le cadre pour des politiques d'habitat intégrées en vue de garantir à tous le droit à un logement décent et aux services de base (eau, énergie) et d'organiser les mécanismes de financement à destination des habitants à faibles revenus.

En outre, la révolution numérique a introduit de nouvelles façons de faire de la planification. Elle offre notamment des outils pour promouvoir la participation citoyenne. Les autorités publiques

doivent garantir un accès à internet à tous et une transparence sur les données urbaines numériques utilisées pour l'intérêt général. Elles doivent également assurer que les technologies intelligentes répondent aux besoins de tous les utilisateurs dans le but d'éviter une fracture numérique.

● LA VILLE DURABLE : LA VILLE QU'IL NOUS FAUT

Une ville durable nécessite :

- des modèles économiques qui promeuvent la convergence des intérêts dans le but de limiter la consommation de ressources à travers des partenariats publics-privés-citoyens (empowerment des autorités locales, intégration des externalités positives et négatives, économie circulaire) ;
- des contributions ascendantes de tous les acteurs du secteur privé (de l'international au local, des petites aux grandes entreprises en passant par le secteur informel) à travers des plateformes innovantes ;
- des financements ouverts et flexibles pour toutes les tailles de projets innovants.

Ainsi, la durabilité des autorités locales est nécessaire et peut être atteinte grâce à une indépendance financière mais aussi par des mécanismes d'équité qui doivent être garantis par les gouvernements nationaux. Les autorités locales doivent mobiliser des ressources financières, fiscales et d'emprunt. Celles-ci doivent s'associer pour permettre un accès aux marchés bancaires et financiers au niveau national et international, avec des outils adaptés à chaque contexte (comme l'Agence France Locale). Des ressources fiscales constantes et une taxation foncière permettent un financement durable mais nécessitent une législation spécifique, des outils et des services techniques (cadastre, règles d'utilisation des terres) afin de produire de la valeur ajoutée. La responsabilité des autorités locales est essentielle pour les citoyens pour obtenir une vision claire sur l'utilisation des ressources fiscales. Les villes peuvent impliquer les habitants dans les prises de décisions financières, comme le budget participatif.

La planification intelligente nécessite des instruments et de la formation :

- le partage des savoirs doit être la base de la

planification intelligente, en générant des données comparables, des indicateurs pertinents et des observatoires urbains permanents pour fournir diagnostics, suivis et évaluations et réajuster les politiques ;

- la planification urbaine stratégique fournit le cadre pour la coproduction et la formalisation entre les autorités élues, le secteur privé et les habitants. Elle nécessite des règles du jeu adaptées (législation, processus formel et informel) et une ingénierie territoriale forte (agences urbaines partenariales) ;

- le renforcement des capacités de tous les acteurs : autorités locales, secteur privé, informel, habitants, particulièrement les plus vulnérables.

● LA PLANIFICATION INTELLIGENTE NÉCESSITE DES RESPONSABILITÉS CLAIRES POUR TOUS LES ACTEURS

Les États doivent :

- Définir et fournir des cadres, des lois et des données pour les politiques urbaines afin de garantir leur cohérence ;

- Allouer des ressources aux autorités locales à travers la décentralisation des compétences, des outils fiscaux et financiers ;

- Appliquer le principe de subsidiarité ;

- Rester impliqués au niveau local avec des services décentralisés, en appui aux autorités locales, et encourager la coopération décentralisée.

Les autorités locales doivent :

- Renforcer leurs rôles de pilotage des politiques locales à travers des compétences, des instruments légaux, financiers et techniques, en étant exemplaires sur les plans de la responsabilité, de la transparence et de la démocratie ;

- Renforcer leur capacité à produire une vision du futur, organiser l'action du secteur privé et la contribution de tous les citoyens à travers des processus participatifs ;

- Développer leur coopération avec d'autres institutions (villes, aires rurales, régions), particulièrement dans les régions métropolitaines ;

- Promouvoir la formation des citoyens, particulièrement les plus vulnérables (les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes aux

faibles revenus, les réfugiés).

Le secteur privé doit :

- Renforcer sa responsabilité territoriale et ses engagements sur l'aménagement urbain ;

- Promouvoir des solutions décarbonées et penser intégré et durable, non seulement à travers une approche technique mais également dans ses stratégies sociales adaptées à chaque contexte local ;

- Développer les liens et la coopération au niveau local entre les grandes et les petites entreprises, les instituts de recherche et les autorités locales.

Les universitaires et professionnels doivent :

- Contribuer à fabriquer des situations socio-économiques, environnementales et territoriales plus compréhensibles ;

- Créer de nouvelles méthodes et outils pour aller dans le sens d'une meilleure planification participative ;

- Contribuer au développement d'outils et d'indicateurs pour évaluer les politiques urbaines ;

- Pour les chercheurs particulièrement, jouer un rôle d'innovation et de lanceur d'alerte.

ONU Habitat devrait :

- Revoir sa gouvernance dans le but d'inclure les gouvernements locaux, le secteur privé et la société civile, en s'inspirant du modèle de l'Organisation Internationale du Travail pour promouvoir un nouveau paradigme urbain inclusif ;

- Promouvoir des actions urbaines innovantes et des réseaux de coopération entre villes (comme le programme européen Urbact), et encourager des groupes de travail et des initiatives d'urbanisme pour partager les bonnes pratiques ;

- Fournir des lignes directrices pour garantir des principes essentiels dans le secteur du numérique et dans la gestion des données urbaines ;

- Donner des orientations dans l'élaboration de plans climatiques et de mobilité ;

- Offrir des mécanismes pour financer les stratégies et politiques de planification par des subventions, grâce à des fonds internationaux comme le Fonds vert pour le climat.

<http://www.fnau.org/file/news/Declaration%20finale%20UTC.pdf>

ATELIER 1

Solidarités interterritoriales et aménagement durable

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Nadine Cattan**, directrice de recherche CNRS, Laboratoire d'excellence Dynamite Paris
- **Jérôme Grange**, directeur du SCoT et de l'Agence d'urbanisme du grand amiénois (ADUGA)
- **Martin Vanier**, professeur à l'Université de Grenoble (laboratoire PACT), coopérative Acadie
- **Stéphane Cordobès**, responsable de la prospective et des études du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



Comment associer planification et solidarités interterritoriales ?

● ŒUVRER AU DÉPASSEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DONT LES FONDAMENTAUX SE PRÊTENT MAL À LA CONSTRUCTION DE SOLIDARITÉS INTERTERRITORIALES

Habitat III doit traduire un changement de paradigme de la construction urbaine pour favoriser les solidarités interterritoriales et le développement urbain durable. C'est l'intérêt d'outils comme les SCoT qui reposent moins sur leur fonction planificatrice (stratégique et spatiale) que dans une logique de convergence d'acteurs et de mise en cohérence. La planification pour être au service des solidarités interterritoriales doit se faire agile, intégratrice et multi-échelle, et doit se nourrir des échanges plutôt que normer.

● CONSIDÉRER À PART ENTIÈRE LE RÉGIME SOCIO SPATIAL URBAIN DE FLUX ET DES ÉCHANGES

La planification s'inscrit de fait dans un environnement socio-spatial et économique urbain

(métropolisation par exemple) que nos cadres d'action prennent insuffisamment en compte. Ce ne sont plus les logiques de périmètre que nous devons privilégier dans nos approches mais celles de flux et de réseaux. Nous ne mesurons que peu les échanges (personne, bien, financier, informations). De nouveaux indicateurs sont nécessaires à une planification renouvelée pour penser les solidarités interterritoriales.

● PARTIR DES ENJEUX SITUÉS ET DES PRATIQUES DE TOUS LES ACTEURS : DES FIRMES MONDIALES AUX CITOYENS CONTRIBUTEURS

La planification s'inscrit dans un processus de décision encore trop vertical. Or les enjeux environnementaux, du changement climatique, mais aussi économiques, ne s'inscrivent plus dans des périmètres. Ce sont maintenant les enjeux qui doivent donner leur cadre d'exercice à la planification. De même ce ne sont plus aux acteurs institutionnels de trouver seuls les solutions, mais à l'ensemble des opérateurs (firmes, collectifs, acteurs citoyens concernés) de devenir contributeurs. Cette mise en capacité revitalisera la démocratie et la citoyenneté. Les invisibles et les plus vulnérables doivent être partie prenante de cette construction d'une urbanité solidaire et interterritoriale.

● FAVORISER LA CRÉATION ET L'ESSOR DES NOUVELLES SCÈNES DE LA TRANSACTION INTERTERRITORIALE AVEC LEURS RÈGLES DU JEU ET LEUR OUTILS

Enfin dans ces réseaux doivent s'inventer les scènes de transactions qui donnent corps à la solidarité interterritoriale. Elles doivent permettre de repenser autrement la redistribution et de la solidarité. Il s'agit d'inventer les termes de la relation : ce ne sont plus seulement des emplois, des ressources financières, un volume

de population mais un ensemble de biens communs territoriaux qui doivent être pris en compte. Il s'agit d'inventer le support de la transaction puisqu'il ne s'agit pas de marchés publics traditionnels ni de contrats privés classiques mais un échange qui doit s'inscrire dans l'équité territoriale. C'est la logique même de la récipro-

ité interterritoriale que cet échange équitable, complémentaire, durable.

Enfin, ces mesures ne sont pas applicables sans un cadre national suffisamment solide en matière de politique urbaine qui permette une articulation des approches et des échelles et un empowerment des acteurs.

FOCUS

RÉGULER LE FONCIER PAR LA PLANIFICATION

Rennes Métropole, qui réunit 43 villes, a mis en place une politique de régulation du foncier et de l'étalement urbain. Ainsi la Métropole a développé trois mesures majeures. Les documents d'urbanisme ont prôné le développement de la « ville-archipel », garantissant des espaces de « champs urbains »

volontairement préservés pour maintenir une agriculture péri-urbaine. Des villes secondaires, très bien desservies, ont été encouragées pour accueillir de nouvelles populations, souvent plus précaires. Pour lutter contre un étalement urbain trop fort, le deuxième axe a été d'encourager une forte densité dans les

nouvelles constructions et le renouvellement urbain. Enfin, la Métropole, via son Etablissement Public Foncier, mène une politique engagée d'achat de foncier pour préserver les prix et les territoires. Ces trois mesures ont été menées en collaboration et en solidarité entre toutes les villes.

ATELIER 2

Résilience, transition énergétique et adaptation au changement climatique

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Nicolas Garnier**, délégué général d'Amorce
- **Claire Roumet**, déléguée générale d'Energy Cities
- **Daniela Sanna**, chef du Service organisations urbaines à l'ADEME



● RECOMMANDATIONS

1. Créer de la cohérence territoriale en articulant les différents dispositifs de planification aux différentes échelles dans un rôle intégrateur de l'énergie-climat et de la résilience.
2. Elaborer et partager un diagnostic de vulnérabilité, en intégrant les données climatiques dans une logique de résilience (meilleure intégration de la place de l'eau, du végétal, rôle des réseaux – transport, énergie...) et pour révéler les potentiels spécifiques du territoire (énergie, sols, eau...).

3. Favoriser la solidarité territoriale pour intégrer les liens urbain-rural (les ressources – sol, énergie, eau... – dans le rural sont utilisées dans l'urbain).

4. Anticiper et faire de la gestion adaptative pour avoir une approche dynamique des questions d'ACC et de résilience et trouver des solutions à bénéfices multiples (exemple : dépasser le paradoxe de la densité et ICU, étalement urbain).

5. Mettre en œuvre un processus participatif de la planification permettant la mobilisation de tous les acteurs dans la durée.

6. Favoriser le potentiel d'innovation, garder de

la souplesse permettant d'exploiter le potentiel culturel et historique du territoire (illustration : quartiers « informels » qui donnent des réponses en dehors des schémas classiques de la planification).

● MODES D'ACTION

1. Au préalable, mettre en capacité tous les acteurs : informer, donner du sens, responsabiliser, partager les objectifs et co-construire les scénarios et créer des « communs ».

2. Décloisonner et intégrer les expertises (urbanisme, énergie, climat, risques...) et valoriser l'expertise citoyenne pour intégrer la composante sociale des phénomènes climatiques urbains (usages) et transmettre les savoir-faire.

3. Encourager, préconiser, engager (contractualisation), puis prescrire.

4. Mettre en place des dispositifs d'évaluation multicritères et de suivi (nécessité de comptabiliser (exemple outils GES-URBA, objectif Climat...)).

FOCUS

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) FACTEUR 4 DE BREST

Le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de Brest métropole, en prenant le nom de PLU Facteur 4, tient lieu de Programme local de l'habitat (PLH) et de Plan de déplacements urbains (PDU). Élaboré en même temps et dans le même cadre que le Plan climat énergie territorial (PCAET), le PLU affirme la convergence de ces quatre documents de planification. Intégrer ces différents plans a permis de construire un projet

commun autour de la Métropole et de l'agence d'urbanisme. Cette nouvelle approche a permis de mettre en lumière l'importance d'un changement de comportements pour atteindre les objectifs du Facteur 4 et a démontré que lorsqu'il s'agit des questions énergétiques et d'adaptation au changement climatique, on n'a pas d'autres choix que de travailler en transversalité. Par exemple, le PLU Facteur 4 a accéléré

le rythme annuel des logements devant faire l'objet de rénovation thermique. Une réflexion sur les mobilités a privilégié le centre-ville et ses fonctions métropolitaines, permettant ainsi de renforcer le rôle du réseau de transports collectifs – notamment du tramway. La densification des parcelles et bâtis existants, et des zones d'activités a notamment été encouragée, afin de tendre vers plus de sobriété énergétique.



L'énergie éolienne dans le pays de Saint-Omer

ATELIER 3

Inclusion, qualité de vie, culture et citoyenneté

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Franck Faucheux et Valérie Lasek**, ANRU – Préfiguration Vivapolis – IVD
- **Marie-Christine Jaillet**, sociologue, directrice de recherche CNRS, Laboratoire Solidarités Sociétés Territoires, Toulouse



Comment penser la ville vécue à l'échelle de ses habitants et de leur quotidien, « la fabrique urbaine par le bas » ?

Le constat est partagé que l'enjeu au niveau international est de déconstruire le cadre normatif, notamment pour répondre à une diversité de situations, dans un temps caractérisé par la montée des incertitudes. De fait, la planification ne peut être intelligente que si elle relève d'un processus participatif, capable d'évoluer et de tenir compte des modes de vie et des innovations à venir.



© URBALYON

● LE DROIT À LA VILLE

Ce n'est pas « la ville et ses attributs à consommer », mais le droit à agir ici et maintenant, à coproduire. Il faut reconnaître et développer les « laboratoires urbains », à l'échelle du territoire et du quotidien (le quartier), où peuvent s'expérimenter des processus inédits de programmation urbaine ; et ce, sans chercher à reproduire un modèle.

- Reconnaître que c'est là que s'élaborent de nouvelles manières de faire la ville, au plus près des besoins et des attentes.
- Généraliser un droit à l'expérimentation.
- Renouveler les pratiques et les dispositifs professionnels : décloisonner pour promouvoir l'interdisciplinarité – notamment entre chercheurs et société civile – et l'adaptabilité, au lieu d'un cadre trop normé.
- Renouveler la participation :
 - en la considérant comme un processus à construire et non pas comme un dispositif instrumental,
 - en favorisant toutes les formes de participations (elle ne se réduit pas à de la consultation ou de la concertation), en mobilisant le numérique, sous conditions d'assurer de l'accès et de la maîtrise par tous de ces technologies,
 - en s'adressant à tous et en veillant à inscrire dans ce processus tous ceux qui en sont tenus à distance : donner les moyens à chacun de participer, veiller à ce qu'il dispose des informations nécessaires, veiller à ce qu'il existe des lieux qui permettent de développer ces processus participatifs et d'accueillir tables ou scènes de la participation,
 - en n'assignant pas l'exigence de la participation à la seule échelle de proximité et du quartier, bien qu'elle soit pertinente notamment dans la construction des formes d'appartenance qui participent de l'inclusion sociale. Elle doit l'être aux échelles de l'urbain.

● LE RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS

• La fabrique de la ville « par le bas », par la capacité créative des individus et des collectifs, ne doit pas exonérer la puissance publique de sa responsabilité. Celle-ci doit être présente, moins pour édicter la norme ou réglementer, que pour accompagner cette double logique d'expérimentation et de participation. Il ne s'agit pas de se contenter de veiller au bon déroulement du processus participatif ou à ce que le laboratoire urbain dispose des conditions pour produire de l'habitat, de l'espace public, des équipements... La puissance publique et les autorités locales doivent se saisir de ce qui s'élabore dans cette « fabrique urbaine » pour l'amplifier et définir de vraies politiques publiques.

• Tenir compte de ce qui est là, présent sur le territoire, préalablement à tout projet (de démolition ou de construction), qu'il s'agisse du paysage, de l'habitat existant qu'il faut valoriser, réhabiliter ou des gens qui occupent ces lieux.

• En matière de droits (à la ville, au logement...) dans des sociétés de plus en plus incertaines, où les risques s'accroissent (qu'ils soient « naturels », liés aux changements climatiques, aux conflits armés) et génèrent des mobilités et déplacements contraints dans les pays du Nord, dans les « Suds », des « Suds » aux « Nords », il est urgent d'anticiper sur l'arrivée en masse des réfugiés pour éviter les « villes camps », en organisant des conditions d'accueil respectueuses des droits humains. En somme, il s'agit d'instaurer un nouveau droit, celui à « l'hospitalité ».

ATELIER 4

Services urbains et smart city, le numérique au service des territoires

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Anne Charreyron-Perchet**, chargée de mission stratégique ville durable, ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)
- **Céline Colucci**, déléguée générale, réseau des territoires innovants – Les Interconnectés, Lyon



● UNE VILLE PARTICIPATIVE ET CO-CONSTRUITE

Il faut partir des usages des acteurs pour améliorer la qualité des services, en favorisant l'expérimentation continue et en généralisant celles qui fonctionnent. De même, la participation des citoyens dans le processus démocratique doit être renforcée.

- **Intégrer de manière continue les besoins des usagers dans la conception du territoire** : définition d'un cadre de gouvernance adapté à la réalité du territoire, notamment établir un contrat de participation définissant les droits et devoirs et garantissant la transparence entre les acteurs du territoire et les usagers.
- **Sacraliser des budgets d'expérimentation** et structurer des espaces de co-construction. Inscrire la participation dans toutes les instances décisionnaires de la planification.
- **Garantir des services numériques ouverts, accessibles, simples et évolutifs** : proposer des plateformes de services intégrant systématiquement la remontée des informations des usagers, autour de services ouverts et partageables (open data).
- **Les services produits par l'intelligence collective constituent un bien commun numérique** : il faut veiller à la non privatisation de la ville numérique.

● UNE VILLE ÉQUITABLE ET DÉMOCRATIQUE

Cela suppose une gouvernance partagée et une participation citoyenne qui passent notamment par un accès équitable aux services et aux outils numériques, un développement d'une culture numérique et bien sûr une ouverture et une protection des données.

• **Mettre en place les conditions de l'autonomisation des acteurs**, notamment par un maillage territorial de l'accompagnement et un droit à l'accès numérique. Le rôle de la collectivité est d'aller dans les différentes structures de la vie sociale pour montrer comment se servir de la plateforme.

• **Construire un cadre de gestion des données transparent, défini et connu de tous qui prévoit la possibilité de retrait des acteurs**. Les données publiques doivent être accessibles et consultables facilement, notamment les données d'intérêt général. Par ailleurs, il faut une transparence des données, c'est-à-dire que quand une organisation collecte des données sur un individu, celui-ci doit le savoir.

• **Définir un cadre d'action collective sur le numérique**. Cela requiert une déclaration d'engagement pour que chaque organisme de décision et de régulation comporte une représentation citoyenne.

● VILLE EFFICIENTE ET ATTRACTIVE

Il devient urgent d'optimiser la gestion des ressources naturelles et de favoriser la sobriété, grâce par exemple à des simulations en amont des politiques publiques pour prendre des décisions. Il faut aussi développer l'attractivité pour les usagers, notamment par l'amélioration de la qualité des services, et pour les entreprises et l'économie locale.

• **Utiliser la donnée pour optimiser la gestion des réseaux urbains (court terme) et une prédiction à long terme** et doter les collectivités de l'expertise nécessaire pour organiser la récupération systématique des données et intégrer leur analyse dans la planification urbaine.

• **Soutenir l'innovation et l'expérimentation sur le territoire** autour des lignes stratégiques et dans un cadre intégrant évaluation, adaptabilité et déploiement. Les collectivités doivent favoriser ces dynamiques en mettant à disposition des espaces (Fablab – espace ouverts) et en garantissant une couverture numérique (Fibre, 4G).

● VILLE ÉVOLUTIVE ET INNOVATION OUVERTE

Les enjeux sur ce point sont une adaptabilité et une évolutivité des plans d'aménagement, de l'habitat et des réseaux, notamment par le biais de plateformes ouvertes et interopérables. Il s'agit donc de favoriser un processus de conception et de mise en œuvre des projets et services qui garantisse l'implication de tous les acteurs dans la durée et permette une évolution du projet dans le temps.

• **Simplifier et assouplir les réglementations**, notamment l'urbanisme réglementaire, pour intégrer l'évolution des usages, la prise en compte de nouveaux enjeux (démographiques, sociaux, économiques) et la construction d'une ville résiliente.

• **Favoriser une planification et une gestion urbaines intégrées grâce à l'interopérabilité et au croisement des données**.

FOCUS

LE TUBA - TUBE À EXPÉRIMENTATIONS URBAINES

À Lyon, un nouveau lieu d'expérimentations et d'innovations a vu le jour. Son rôle est d'accompagner l'innovation, d'expérimenter et de développer les nouveaux services pour bien vivre la ville. Les grands groupes, dépositaires de données et les startups qui veulent expérimenter co-construisent de nouveaux services que les citoyens peuvent essayer et améliorer, notamment en matière de transport, services publics et environnement.



Espace de co-working en faveur de l'innovation et de l'expérimentation

© STEVE PURKISS

ATELIER 5

Innovation et nouveaux modèles économiques

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Valentine Agid-Duraudaud** et **Bertrand Benichou**, groupe ENGIE
- **Romain Demissy** et **Patrice Vuidel**, économistes, laboratoire ATEMIS



Quels sont les impacts de la mutation des modèles économiques sur les politiques urbaines et quelles peuvent être les modalités de mise en œuvre ? Plusieurs nouveaux modèles économiques ont émergé. Parmi eux, l'économie de la fonctionnalité, de l'usage et l'économie circulaire. De même l'émergence des « producteurs » brise la chaîne classique qui allait du producteur (de biens, de services) aux consommateurs. Enfin, les logiques d'intégration des enjeux et de mise en place de solutions systémiques rendent caduques une approche des différents domaines de la ville en parallèle.

Ces mutations changent les temporalités et le rythme de la planification urbaine et font apparaître de nouveaux acteurs. Elles s'inscrivent en parallèle d'un questionnement sur les fondamentaux mêmes de l'économie (logique de

décroissance, définition des biens communs, du capital et du patrimoine collectif).

● CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE

Intégrer très en amont toutes les parties prenantes (collectivités, groupements citoyens, usagers, entreprises, universités, centres de recherche) afin de rendre compte de la diversité des attentes et des approches. Cette vision commune permet tout à la fois d'entraîner les différentes parties prenantes, d'enrichir le projet. Elle est indispensable à l'émergence de solutions systémiques qui améliore le bilan économique final (économie de la fonctionnalité, économie circulaire). Il convient de l'appliquer en premier lieu à la rénovation et la restructuration de l'existant et valoriser la répliquabilité des solutions (transition énergétique, services aux bidonvilles, zones d'auto-construction), en restant toutefois vigilant à ne pas oublier l'aménagement numérique du territoire dans cette logique.

● UNE DÉMARCHE « BOTTOM-UP »

L'ensemble des acteurs économiques – et notamment les particuliers – doivent pouvoir contribuer en proposant et portant des projets.

En ce sens, la planification urbaine est un exercice dynamique et les projets se doivent d'être adaptables pour répondre à l'évolution des besoins qui ne sont pas figés et irréversibles.

● LIMITER LES RESSOURCES UTILISÉES

En corollaire, il convient de construire des modèles économiques dans lesquels se crée une convergence d'intérêts à limiter les ressources utilisées. Ce type de modèles permettrait de sortir du cadre investissement contre sécurité des revenus en valorisant toutes les externalités positives, et pas uniquement celles dont l'aspect marchand est évident (bâtiments, utilités) mais aussi l'ancrage territorial (création de valeurs et d'activités économiques locales), vie culturelle ou formation. En contrepartie, il est nécessaire de rendre visibles les externalités négatives, de penser en termes de production de CO₂ ou d'impact environnemental et social. Et ainsi, valoriser économiquement les projets permettant de les réduire.

● FINANCER LES PETITES INITIATIVES

Concernant le financement de la planification intelligente, il y a une nécessité absolue d'ouvrir les dispositifs d'accès aux financements aux projets de petites tailles et aux différents acteurs porteurs d'initiatives. Ceci sous-entend une révision des modèles des bailleurs institutionnels vers plus d'agilité et de souplesse. Cela permet également de créer des passerelles vers l'économie informelle et d'envisager des dispositifs permettant de mobiliser l'épargne locale là où ce n'est pas encore le cas pour les projets locaux.

- En matière de gouvernance, priorité au dialogue. Il faut ouvrir des passerelles entre les différents acteurs et vers les différentes échelles des territoires pour évaluer les processus de planification et les ajuster à partir des expériences de terrain. En conclusion, il convient de réaffirmer la diversité des territoires, des temporalités, des modèles de développement économique et en corollaire, la diversité des approches de planification urbaine.

ATELIER 6

Mobilités

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Julien Allaire**, délégué général CODATU, Agir pour une mobilité soutenable dans les villes en développement, Lyon
- **Mireille Apel-Muller**, déléguée générale Institut pour la Ville en Mouvement, Paris



Les mobilités ne sont pas qu'une question de transport mais bien une question de société. La planification intelligente doit permettre la nécessaire garantie du droit à la mobilité pour tous, entendue comme l'accès équitable à des ressources et aménités urbaines suffisantes et diversifiées (emploi, santé, logement, éducation,

vie sociale, culturelle et à l'information). Cela implique une forte coordination avec les autres politiques d'aménagement, de développement économique et d'implantation des services essentiels. Pour ce faire, il faut concevoir la planification intelligente des mobilités comme une approche sociale, politique, organisationnelle, spatiale et technique.

● UN ACCÈS ÉGALITAIRE

- **Partir des besoins des habitants et de leur territoire** et de leurs pratiques, en considérant particulièrement toutes celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une offre de transport suffisante pour leur garantir une accessibilité aux ressources ;
- **Maîtriser les tendances à la ségrégation sociale et à la concentration des emplois** liées

aux plus grandes facilités de mobilité ;

- **Traiter avec une égale attention les mobilités de proximité, les mobilités de bassin de vie et les mobilités d'échelle métropolitaine** ; ce qui veut dire aussi traiter avec une égale attention les flux massifiables et les flux qui resteront diffus.

● UN AMÉNAGEMENT PROSPECTIF

- **Penser les transports à taille humaine**, en garantissant une qualité de services et d'espace qui rendra possibles et acceptables les reports modaux, et la diversité des offres selon les différentes temporalités de la vie urbaine ;
- **Penser conjointement la construction des infrastructures et l'aménagement d'espaces publics** pour favoriser la multimodalité et anticiper les besoins à venir (notamment en donnant à la ville une grande trame de voirie qui permettra à l'avenir de répondre à des besoins encore non identifiés) ;
- **Structurer la concertation dans la démarche de planification** avec la population ainsi que les différents protagonistes économiques et sociaux, privés et publics afin de partager et de pacter une vision commune ;
- **Observer les innovations spontanées** ou les services collaboratifs en matière de service de et à la mobilité et les intégrer autant que possible dans le système global.

Les pouvoirs locaux sont en mesure de susciter des innovations de rupture dans l'industrie pour que les véhicules utilisés soient mieux adaptés aux besoins des habitants et aux contraintes spécifiques de la ville. Les potentialités d'innova-



Bus entrant dans une station BRT à Ahmedabad

© VELAPARATODO

tion, liées notamment aux technologies de l'information et à la production de données sont encore énormes, une planification stratégique doit rendre possible des adaptations aux nouvelles données, notamment dans les domaines du fret et de la logistique.

La planification des mobilités urbaines doit par ailleurs bénéficier de politiques nationales de mobilité urbaine adaptées qui définissent clairement les responsabilités des institutions (périmètres d'actions, compétences transport et développement urbain, etc.) et confient aux pouvoirs locaux la réalisation des politiques de mobilité urbaine. Ces politiques nationales doivent également proposer un schéma de financement qui permettent d'encourager les modes actifs et collectifs et décourager l'usage individuel des véhicules.

La planification intelligente des mobilités doit permettre une transformation des villes pour bâtir des sociétés à la fois équitables, prospères et sobres en carbone.

FOCUS

MOBILIZEYOURCITY

La Codatu a lancé avec ses partenaires, dont l'ADEME et l'Agence Française de Développement, l'initiative MobilizeYourCity qui vise à accompagner les gouvernements locaux dans les pays en développement

dans leur démarche de planification de la mobilité urbaine. D'ici 2020, 100 villes devraient être engagées dans une transformation profonde de l'organisation des déplacements grâce à la mise en œuvre de Plans de Mobilité

Urbaine Soutenable, en articulation avec une Politique Nationale pour le Transport Urbain. Cela doit également passer par une mise en œuvre de schémas de financement viables pour sécuriser les flux financiers destinés à la mobilité urbaine.



Le Port d'Alger face
au défi de la ville durable

© I. NASCIMENTO/IAU-IDF

ATELIER 7

Financer la ville durable

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Charlotte Lafitte**, chargée de projet à la Commission Finances Locales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Barcelone
- **Olivier Landel**, délégué général, France Urbaine
- **Mathieu Saujot**, chercheur Fabrique Urbaine, animateur du Club Ville à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)



- Les périmètres d'action publique du financement ne correspondent pas souvent au phénomène urbain. Le périmètre des mécanismes de financement de la ville devrait inclure non seulement la ville, mais aussi le péri-urbain et le rural dans un objectif de durabilité et de solidarité territoriale. Un enjeu majeur réside aujourd'hui dans le financement des métropoles et dans celui des villes intermédiaires, dont les bases fiscales sont moins importantes mais qui accueilleront la majorité des nouveaux urbains dans les années à venir.

● PÉRÉNNISATION DU MODÈLE FINANCIER

- Le renforcement de la capacité des collectivités à avoir des ressources propres permettra d'assurer la pérennité de leur financement, et

donc d'accéder à une autonomie financière et décisionnaire ; d'autant que l'échelon local semble être le plus à même de répondre efficacement aux besoins réels des citoyens. Les coûts de l'urbanisation sont extrêmement élevés compte tenu des techniques que nous utilisons, et il s'agit de les optimiser selon le principe de subsidiarité.

Aujourd'hui avec le changement de modèle économique (délocalisation, dématérialisation de l'économie), les nouvelles technologies, et l'enjeu de l'économie et de l'habitat informels, un des enjeux importants réside dans la taxation de la richesse produite par ces secteurs, avec certaines solutions dans le cadre de l'économie circulaire.

- Concernant les mécanismes de mutualisation d'accès aux financements par les collectivités locales, il faut leur permettre d'atteindre un certain seuil de demande de financements à l'échelle nationale et régionale qui rencontre l'offre globale (finance climat, épargne privée et publique au niveau mondial). Différents schémas sont explorés, dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud, avec une grande diversité de modes de fonctionnement, d'actionnariat et d'objectifs. S'ils ne peuvent pas être répliqués comme tel, leur développement doit prendre en compte le contexte local institutionnel, le cadre légal, les compétences, la situation du marché au niveau local, national et régional.

- L'État a un rôle primordial, en particulier pour les petites et moyennes collectivités sans ressource fiscale suffisante. Il doit ainsi assurer ses fonctions de redistribution et de partage

équitable des ressources nationales, à travers des transferts prévisibles et d'appui à travers des mécanismes de garantie. Pour ce faire, il est essentiel de promouvoir des échanges réguliers entre les différents niveaux de gouvernement et les citoyens, de la transparence et de la redevabilité.

● UNE DÉMARCHE INCLUSIVE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

- Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des autorités locales des pays en développement, à travers des opérateurs disposant des compétences techniques et financières est nécessaire à la bonne conduite des projets sur la durée. En effet, les acteurs du financement des villes sont de plus en plus divers, avec différentes temporalités et il faut les faire coïncider dans un objectif de durabilité des biens communs, en renfort à la tendance à la financiarisation de la ville.

- L'utilisation de mécanismes de captation de la plus-value foncière et immobilière comme ressource additionnelle du financement de la ville ne doit pas aller à l'encontre des objectifs de ville inclusive et de lutte contre la ségrégation. Son utilisation implique dans beaucoup de pays en développement des réformes importantes en termes de droit du sol, de régulation et de mise en place d'outils d'aménagement, qui doivent être accompagnées. Pour concilier ces objectifs, il faut considérer des outils progressifs, comme des mécanismes de taxation progressive de solidarité urbaine là où les processus de ségrégation sont importants, pour être réinvestis dans la production de logements abordables.

FOCUS

AGENCE FRANCE LOCALE

Créée sur le modèle nordique, l'Agence France Locale est une banque créée et pilotée par les collectivités locales. Elle a vocation à offrir à ses collectivités membres un accès

sécurisé à la liquidité. Grâce à la mutualisation de leurs besoins de financement, elle lève des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives et les redistribue

sous forme de prêts bancaires classiques. Cela permet ainsi aux collectivités d'accéder à une plus grande autonomie financière.

COLLÈGE 1

État et organisations intergouvernementales

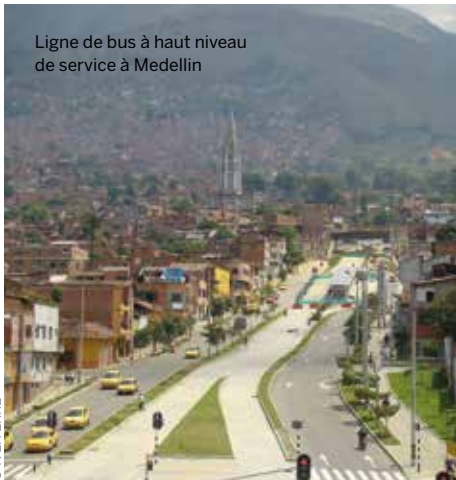
COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **François Bertrand**, sous-directeur de l'Aménagement, ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR) et ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)
- **Henry de Cazotte**, négociateur pour la France pour Habitat III
- **Julie Salagnac-Diop**, conseillère en développement urbain à l'international, ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI)



● UN RÔLE DANS LA DÉFINITION DES POLITIQUES URBAINES

- Les États, entendus comme organisations intergouvernementales, ont un premier rôle qui est celui de créer un langage commun, sur la ville durable et de le faire sortir de la sphère



Ligne de bus à haut niveau de service à Medellín

© IVEN ERRE

technocratique, pour le rendre plus universel.

- Les États ont un rôle à jouer dans les politiques urbaines car elles agrègent un certain nombre de politiques sectorielles et il serait impensable que l'État se retranche derrière ces politiques sectorielles et laisse les acteurs seuls, face à la mise en cohérence des contradictions et donc se contente de faire des injonctions aux territoires. L'État doit notamment résoudre les conflits qui peuvent apparaître, puisqu'il peut se positionner en amont de l'action ; ce qui est fondamental notamment concernant la planification.
- Les États peuvent aussi agir comme agrégateurs des différents collèges. Il faut sortir des différences classiques États/collectivités/entreprises... en essayant de concilier et d'agréger les différents intérêts, pour aller vers plus de durabilité. C'est d'ailleurs ce qui avait essayé d'être fait à l'occasion du Grenelle de l'Environnement.

● L'ÉTAT FACILITATEUR POUR LA PARTICIPATION DE TOUS À LA VILLE DURABLE

- Le renforcement de capacités des différents groupes qui participent à la construction de la ville et qui y contribuent (notamment les collectivités locales, à qui on définit un cadre institutionnel) et leur mise en capacité pour que tout le monde puisse trouver sa place (données, savoir-faire).
- L'État doit garder son rôle de régulateur pour que chacun puisse trouver sa place et qu'aucun des acteurs ne prenne la place des autres ou n'empêche les autres de s'exprimer et de contribuer. Avec un prisme particulier sur la question de la contribution et de la régulation du numérique.

● L'ÉTAT, GARANT DU PROGRÈS DES TERRITOIRES

- La question des ressources, de la fiscalité locale et des transferts entre les collectivités est un sujet qui est sans doute à réinterroger à

l'autel de la durabilité de la ville, à l'échelle aussi des services urbains que peut fournir chacun des territoires.

- La diversification des échanges. On sent que dans les notions de solidarité, il n'y a plus seulement une solidarité pyramidale mais aussi des choses plus diversifiées et sur des plans d'égalité. On vise plutôt l'inter-gouvernemental, sans doute la ville du durable nous appelle à changer les catégories du Nord vers le Sud dans les échanges. Nous avons tous à apprendre des uns des autres car beaucoup de problématiques auxquelles nous sommes confrontés, sont les mêmes.
- Le rôle de l'État comme facilitateur d'initiatives, les impulser, les faire partager, connaître...

Est-ce une question de solidarité pour que tout le monde puisse progresser ensemble ou un rôle particulier, le débat reste entier ? Mais de fait, sans doute, il y a un terrain d'expérimentation, y compris à l'échelle mondiale de partages d'expériences. Comment on fait connaître les initiatives, avec la difficulté liée au fait qu'il y a beaucoup d'initiatives, pouvoir comprendre et connaître celle(s) qui m'intéresse(nt), c'est sans doute difficile mais les États ont probablement des rôles d'organisation et de filtres à mener. En tout cas, cela semble un terrain d'expérimentation sur le partage des expériences sur la ville durable qui serait intéressant de développer.

COLLÈGE 2

Collectivités locales et associations de collectivités

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Corinne Casanova**, vice-présidente de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- **Thomas Jacoutot** et **Kader Makhlof**, chargés de mission, France Urbaine



Compte tenu du rôle essentiel des collectivités locales dans la mise en œuvre de tous les engagements des États, il faut renforcer les processus de décentralisation partout où ils ne sont pas encore opérationnels. Pour Habitat III, cela passe par un changement de paradigme pour l'ONU et par une nouvelle approche, plus proche de celle de l'Organisation Internationale du Travail, étant donné qu'à l'heure actuelle l'ONU ne reconnaît pas les collectivités locales comme un partenaire à part entière aux côtés des États, des entreprises et des citoyens.

● LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES RÉAFFIRMÉ...

Les collectivités locales doivent être assurées :

- d'une autonomie législative, financière et surtout fiscale,
 - d'une application du principe de subsidiarité,
 - d'une capacité à mobiliser les ressources fiscales domestiques (notamment celles des grands groupes sans les faire remonter à l'État central),
 - de la dévolution de fonds directement aux autorités locales (notamment en temps de crise, autour d'un travail spécifique avec les ONG),
 - d'un accès pour les collectivités locales aux fonds internationaux, aux bailleurs mondiaux
 - de disposer de données localisées afin d'avoir des connaissances fines de leur territoire pour pouvoir agir.
- Leur rôle est primordial dans la planification, notamment du fait de :
- leur proximité qui leur permet de traduire les objectifs en matière d'Objectifs de développement durables (ODD),

- leur présence permanente sur le terrain y compris quand l'État est vacant,
- leurs capacités à créer du consensus, voire de la réconciliation,
- leur possibilité de mener des actions transfrontalières,
- leur capacité à mettre en place des coopérations décentralisées,
- le fait qu'elles seules garantissent une action dans la durée.

Cela va de soi que les collectivités doivent être exemplaires en termes de démocratie participative (pour intégrer le citoyen, autre chaînon essentiel), en termes de transparence budgétaire et qu'elles doivent être dirigées par un exécutif élu démocratiquement. Elles doivent aussi éviter la tentation de la technostructure.

● ... EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT

Cela n'exonère pas les États de leur présence active (« l'État le plus fort est l'État décentralisé »), notamment :

- pour être garant de la cohérence globale des politiques,
- pour proposer des plans d'action instrumentés,
- cette présence s'entend aussi sur les territoires infranationaux avec des services déconcentrés.

● LA MÉTROPOLE ET LES TERRITOIRES AUTOUR

C'est une réalité mais l'enjeu est certainement moins dans la gestion de la métropole que dans la gestion de la relation entre la métropole et les territoires autour. Il est donc primordial de bien rester sur la gestion de l'enjeu de l'aménagement du territoire et non de la métropolisation, et regarder non pas que la ville mais le continuum des territoires avec leurs forces et leurs faiblesses et leurs inter-relations. La métropole ne pourra être durable qu'avec et par les territoires invisibles alentours (main d'œuvre, matières premières, transports, bidonvilles...). Il faut donc instituer une relation/obligation de réciprocité/solidarité entre métropoles et territoires périphériques (sémantique et donc actions subordonnées au degré de développement) et donc, appliquer le principe de péréquation (partage des recettes liées au tourisme...).

● LE FONCIER, SOURCE D'AUTONOMIE POUR LES COLLECTIVITÉS

Le foncier, et plus particulièrement la (re)distribution de la plus value foncière, reste un enjeu transversal de toute politique d'Habitat si on la souhaite efficiente. Les outils de régulation mis en place doivent être aux mains des collectivités.



Addis Ababa,
Churchill Avenue,
axe symbolique
du centre ville

© URBA LYON

COLLÈGE 3

Entreprises

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Dominique Héron**, président de la commission environnement et énergie, ICC France, Chambre de commerce internationale
- **Guillaume Malochet**, responsable des études et partenariats, La Fabrique de la Cité, groupe Vinci



● QU'EST-CE QUE LA VILLE DURABLE ?

Un problème de définition de la ville durable a été identifié :

- la ville durable est souvent définie de manière idéale, quasi philosophique, presque utopique : c'est la « belle ville » ;
- à l'inverse, on trouve aussi beaucoup de descriptifs techniques, qui ne sont pas partagés par tous les acteurs.

Un référentiel commun serait utile.

Le collège a mis l'accent sur la complexité du processus de planification urbaine qui nécessite un temps amont important. Il doit être considéré par les élus comme un investissement pour bien positionner les enjeux et non pas comme une charge que l'on cherche à éviter – ou qu'on refuse de couvrir.

● IMPLIQUER LES ENTREPRISES DANS LA PLANIFICATION

La vision politique de la planification intelligente a également été soulignée: ce n'est pas au secteur privé de faire des choix politiques en priviliégiant tel ou tel type de développement urbain. En revanche, le secteur privé dans le cadre d'une planification élaborée de manière collaborative, peut faire remonter des éléments d'informations très utiles au politique :

- les entreprises par l'intermédiaire de leurs

salariés et de leurs familles, de leurs sous-traitants et fournisseurs, de leurs clients, sont en « intelligence » avec les forces vives des territoires où elles opèrent ;

- les entreprises ont pris l'habitude de travailler ensemble en complémentarité ;
- les planificateurs publics pourraient faire une place aux projets privés dans leurs schémas d'aménagement, les grands groupes privés ont quant à eux la responsabilité de mobiliser les start up et les PME locales dans le cadre de leurs grands projets.

Enfin, le risque de voir apparaître au nom du « smart principe » des planifications cybernétiques et numérisées, reposant sur de seuls outils techniques en méconnaissant le degré d'acceptabilité sociale est à éviter. L'intelligence « artificielle » ne présente pas que des avantages.

● FAIRE DISPARAÎTRE LES CONTRADICTIONS

La question du « bien commun public » n'interdit pas que « les choses ne sont pas gratuites », que des clés de répartition des coûts sont indispensables et que toute planification devrait prévoir un volet financier (paiement par le contribuable, par l'utilisateur ?).

Enfin, le collège entreprises a conclu en souhaitant la disparition des contradictions: une planification intelligente est cohérente avec des cahiers des charges pour les appels d'offres qui sont en phase avec les objectifs de la ville durable: pouvoir s'écarter par exemple du « moins disant » très confortable et rassurant mais qui n'est pas toujours « durable ». L'accent devrait être mis sur la formation des acheteurs publics. En France, aucun texte ne permet de refuser un permis de construire à un projet d'équipements fortement carboné... Deux souhaits ont été émis pour terminer : que les entreprises apprennent à « produire de la confiance » et que la planification évolue vers la scénarisation.

COLLÈGE 4

Recherche

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Nadine Cattan**, géographe, directrice de recherche CNRS, Laboratoire d'excellence Dynamite Paris
- **Alain Durand-Lasserre**, CNRS, chercheur associé Laboratoire Les Afriques dans le monde, IEP Bordeaux



La contribution de la recherche à Habitat III dans sa réflexion sur la planification intelligente pour la ville durable est d'être avant tout un lanceur d'alerte. Dans une posture de veille, de vigilance, la recherche se doit également de ramener dans les débats les questions qui dérangent. Enfin elle doit contribuer à rendre intelligible des situations socio-économico-territoriales de plus en plus complexes.

Le collège fait le constat suivant : tous les spécialistes et les experts s'accordent à penser qu'il faut changer de paradigme pour analyser les dynamiques, le développement et la planification des territoires et des villes. Mais cela reste à l'état de vœux, d'incantation. Nous sommes aujourd'hui incapables de pleinement prendre en compte la transformation du contexte dans lequel se déploient les sociétés contemporaines. Pourquoi ? Les facteurs de blocage sont nombreux et relèvent à la fois du symbolique, du théorique et de l'institutionnel. Ils conduisent à formuler plusieurs recommandations concrètes qui participeraient de la mise en œuvre de nouveaux paradigmes.

● **REPENSER NOS CONCEPTS**

Dépasser les pesanteurs conceptuelles et théoriques qui pèsent sur nos lectures des mondes urbains et des territoires en général. Les représentations à la fois des chercheurs et des profes-

sionnels du monde socio-économique ainsi que des gestionnaires de l'action territoriale et des élus figent les dynamiques des villes et des territoires dans des catégories dichotomiques : mondialisation par le haut ou par le bas, Nord ou Sud, centre ou périphérie, public ou privé. Cela fausse le regard. Même si ces représentations ne sont pas de simples vues de l'esprit, la force de leur simplicité leur confère une portée symbolique énorme qui empêche de prendre en compte toute la diversité des fonctionnements et des organisations spatiales. Changer de perspective c'est comprendre qu'il faut dépasser les principes de l'accumulation et de la concentration pour intégrer pleinement les enjeux de la réalité mobile et de la mise en réseau des villes et des territoires.

Dé-segmenter nos approches de la planification et de l'aménagement urbain pour mieux intégrer l'hybridité croissante des sociétés contemporaines. Une difficulté majeure à lever pour atteindre cet objectif : comment énoncer des préconisations dans une période d'imprévisibilité des sociétés ?

● **REVOIR LES MODES D'ÉVALUATION**

Mieux prendre en compte l'éventail des fonctionnements urbains. Il faut mieux évaluer le statut de la diversité et des facteurs de changement qui caractérisent les villes. La ville dont nous parlons (depuis Habitat II) est une ville imaginaire. A quoi tient ce « déni de la réalité » ? Comment intégrer l'histoire longue des villes ? Comment penser les villes dans toutes leurs déclinaisons conflictuelles ? Comment intégrer l'individu et l'informel comme des acteurs et des facteurs à part entière de la co-production et de la régulation urbaine ?

Nécessité de rénover nos modes d'évaluation qui restent contraints par un appareil statistique « obsolète ». Il s'agit de dépasser la mise en œuvre d'indicateurs considérés comme structurants au principe d'une lecture économique du développement territorial. Il est nécessaire



La recherche comme lanceur d'alerte sur la planification intelligente pour la ville durable

© FNAU

de recenser de nouveaux indicateurs souvent perçus comme non structurants pour changer de perspectives et modifier à la fois nos lectures des dynamiques territoriales et nos principes d'action et de planification.

● **PRENDRE EN COMPTE LA PLACE DES FEMMES**

Remarque générale conclusive : genrer les analyses pour penser la ville de demain ! Durant le Campus urbain, aucun atelier et aucun collège n'a souligné la nécessité de prendre en compte le genre pour

penser la ville durable de demain et la planification intelligente. Pourtant plus de la moitié des migrations internationales sont aujourd'hui effectuées par des femmes et notamment par des femmes insérées dans des activités peu rémunérées. Par ailleurs, la part des femmes dans les familles monoparentales qui affichent une nette augmentation dans les villes et les métropoles du monde est au moins de l'ordre de 90%. Il est par exemple nécessaire de distinguer les pratiques spatiales des hommes et des femmes dans les espaces publics pour mieux comprendre le droit à la ville.

COLLÈGE 5

ONG et professionnels

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Mireille Ferri**, directrice générale de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP)
- **Marc Lévy**, directeur de la prospective, GRET, ONG des professionnels du développement solidaire

En préambule des réflexions, un rappel : il est difficile d'essayer de faire émerger une représentation unique de la société civile extrêmement diverse.

Cela étant, une des propositions est de partir de la diffusion de connaissances à partir de la création et la diffusion d'indicateurs (notamment par

l'État). Cela permet la montée en connaissances et en compétences, et donc l'appropriation locale des enjeux, considérée comme nécessaire. Une alerte à noter quand même : à partir du moment où l'on diffuse de la donnée, et notamment par tous les réseaux de la ville intelligente, smart, numérique... on a le risque d'une sophistication des messages ou des outils, qui peut rendre encore plus invisible la population qui n'a pas accès directement à ces outils.

Donc, si le rôle de médiation est important, il ne doit pas passer par des outils très sophistiqués qui rendraient de plus en plus invisibles certaines populations.

● LA PLACE DE CHAQUE ACTEUR À PRÉCISER

Sur le caractère concret de la fabrication de la ville, plusieurs points ont été mis en évidence. Déjà, la nécessité de réguler l'investissement privé sur les villes demande que les États se dotent d'outils, notamment fiscaux, de façon coordonnée et à l'échelle internationale. Il faut une réelle prise en considération de ce rôle

indispensable des États. Habitat III doit être centré sur la montée en puissance de la société civile mais cela ne peut pas se faire s'il n'y a pas un accompagnement fort et une régulation de l'État. La montée en puissance d'un arbitrage à l'échelle nationale ou internationale est indispensable si on veut mettre en place des conditions de lisibilité et de pédagogie d'accès aux initiatives locales.

La question des professionnels se pose à travers l'urbanisme, il faut qu'il y ait une prise en considération dans la formation des futurs urbanistes de ce qu'est l'urbain et les questions de la métropolisation. Donc il y a une nécessité d'auto-réforme. Enfin, il est demandé aux États notamment sur la question des financements, d'ouvrir des outils dont ils se sont déjà dotés, par exemple le Fond Vert discuté largement pendant la COP21, pour alimenter une nouvelle forme de la planification agile dont a besoin le développement durable. Si la mise en œuvre n'est pas toujours simple, cela peut être lié à des questions de coordination des acteurs et de financements à assurer sur le long terme.



© STEVE GRANT

● LES SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES

Sur la question de la place de l'informel dans le rôle de la fabrication de la ville, on ne peut pas la voir seulement de manière négative mais comme une population invisible qu'il faut réassocier ou rendre visible dans la nouvelle définition de la ville, et notamment dans la question de la métropolisation, qui est peu représentée à l'échelon politique.

Il y a un travail à faire du côté des organisations informelles qui ne sont pas cantonnées ou prisonnières des représentations classiques de nos univers territoriaux. Cela participe de la continuité fonctionnelle entre les différents espaces – même s'il n'y a pas de continuité morphologique – du lien rural/urbain, de la compétence apportée par les populations, qu'elles soient déplacées ou issues d'un patrimoine inscrit sur lequel il faut qu'on s'appuie et des ressources à exploiter.

Cela demande quand même une médiation, à condition que les intermédiaires, et notamment les ONG, soient capables de s'articuler et fassent apparaître des lignes directrices assez organisées pour éviter un foisonnement parfois peu lisible des acteurs. C'est notamment l'enjeu pour la pérennité des financements et des projets. Plus ils sont inscrits dans le local et dans le participatif, moins l'érosion du temps est forte.

● L'INGÉNIERIE COMME OUTIL DE MÉDIATION

Le temps est nécessaire pour rassurer les acteurs qui financent et qui doivent pouvoir engager des financements sur le long terme. Donc là, la médiation des ONG, des structures techniques, de l'ingénierie ou des grands opérateurs est une médiation nécessaire. Il faut aussi pointer que parfois le temps des élus est une temporalité politique qui, elle-même n'est pas de nature à rassurer. Il faut trouver peut être grâce à cette structure d'une société civile et organisée, la possibilité de rassurer dans le temps et de conduire les projets jusqu'au bout.

Pour nous décaler des représentations plus classiques, il y a des objets ou des territoires nouveaux : celui du fleuve, un laboratoire qui aborde la question de la structuration de l'espace, qui transcende forcément les limites administratives et qui oblige à s'engager dans de nouvelles logiques. Mais il y a aussi tout un champ qui reste majeur, c'est la prise en considération de manière positive des déplacements de populations et ce qu'ils produisent sur la ville. Les migrations volontaires ou subies, nationales ou internationales, apportent et alimentent le caractère de la fabrication de la ville informelle. Elles alimentent aussi la fabrication de nouvelles cultures dans les lieux et peuvent permettre d'autant plus de se projeter dans le temps qu'elles portent des savoirs qui sont généralement peu mobilisés mais assez riches.

FOCUS

LES AGENCES D'URBANISME, UN OUTIL ORIGINAL

Les agences d'urbanisme sont des associations d'ingénierie territoriale et urbaine qui rassemblent les collectivités locales, l'État et les divers acteurs de l'aménagement et du développement territorial et urbain. Véritables interface entre les élus, les techniciens et la société civile, les agences

d'urbanisme sont aujourd'hui établies comme des outils hybrides de réflexions, d'études et de projets, allant de l'observation du territoire à la prospective, en passant par la mise en œuvre et l'évaluation de projets. Outil d'ingénierie à part entière, ces agences représentent une aide à la

décision technique, publique et politique auprès des collectivités territoriales et des élus en matière de stratégies territoriales et de documents d'urbanisme. Elles sont des outils de promotion d'une planification territoriale intégrée et durable. www.fnau.org



Mise en perspective

COORDONNATEURS - RAPPORTEUR

- **Jérôme Baratier**, directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU)
- **Brigitte Fouilland**, directrice exécutive Ecole urbaine de Sciences Po Paris



Notre mise en perspective s'articule autour d'une confirmation, d'une affirmation et d'une conviction.

● UNE CONFIRMATION : NOUS SOMMES BIEN FACE À UN NOUVEAU PARADIGME URBAIN

Nous sommes bien dans le cadre de la cité que nous souhaitons (cf. le manifeste The city we

need). Mais il est nécessaire de sortir du cadre intellectuel de la réflexion souvent contraignant dans lequel nous sommes pour élaborer un nouveau paradigme et créer de nouveaux référentiels.

Comment qualifier ce nouveau paradigme ?

- L'urbain est le lieu où se passent les choses, le moteur... L'urbain comme solution ?
- Qu'est ce qu'il s'y passe ? De nouvelles problématiques (énergie, nouvelle donne climatique, risques, vulnérabilités, résilience, nouvelles formes d'économie, numérique...) invitent et révèlent l'importance du territoire et de la ville comme cadre d'action même si elle est ouverte sur l'extérieur.
- Rien sans l'individu qui est créateur de ville. Cet individu est pluriel, multifonctions, usager et citoyen, producteur et consommateur, etc.
- Les flux de biens, services, hommes (réseaux

transports/ numérique / mobilité des hommes et migrations) et les relations sont plus importantes que les stocks et périmètres : des liens autant que des lieux.

Un paradigme appelant à plus de souplesse, de flexibilité, de réversibilité... Mais quelle planification dans ce sens ? Et dans quel contexte socio-spatial/blocage ?

● UNE AFFIRMATION PARTAGÉE : LA PLANIFICATION DOIT ÊTRE UN PROCESSUS INTÉGRATEUR, PORTEUR DE NOUVEAUX OUTILS ET PARTANT DU TERRITOIRE

Les contours de cette planification intelligente ont été esquissés par les ateliers et les collèges d'acteurs. Des caractéristiques apparaissent essentielles pour faire de la planification une matrice de la fabrique urbaine.

1. La planification intelligente se doit d'être un processus permanent

- D'abord un processus : l'atelier participation nous a dit que la planification ne pourra être intelligente qu'à la condition qu'elle fonde un processus ouvert. L'atelier modèles économiques appelle de ses vœux un processus adaptable prenant en compte l'initiative et le micro. Plus qu'un dessin, un plan, la planification doit ainsi être une démarche continue, tournée vers la réalisation et ouvert à l'initiative, en quatre mots, un processus agile, plastique, performatif et apprenant (capital cognitif croissant des acteurs).
- Ensuite, un processus permanent portant prioritairement sur l'existant. Ce processus doit d'abord penser et engager la transformation de l'existant : la ville de demain est déjà là. Ainsi, l'atelier résilience et transition nous rappelle que la ville durable ne se construira pas seulement avec des écoquartiers mais en agissant sur et avec le déjà là. L'atelier inclusion sociale nous invite à prendre soin de ce déjà là.
- Enfin, un processus qui vise à articuler les temps : l'urgence et l'horizon. Jean Rottner, président de la FNAU, nous invitait dès la plénière d'ouverture à savoir faire une pause. Il est rejoint

en cela par le collège entreprise qui demande à l'action urbaine de savoir perdre du temps pour en gagner plus tard. Parallèlement, l'atelier sur les mutations économiques appelle une accélération de la prise de conscience parce qu'il y a urgence à agir. Le numérique apparaît comme le symptôme de cette nécessité d'articuler les temporalités, puisque la donnée c'est à la fois l'immédiateté, le temps réel et la possibilité de modéliser pour des temps longs.

2. La planification doit être un processus intégrateur de planification comme une matrice à travers les politiques urbaines, les acteurs, les instruments et enfin les modes de régulation.

- Un processus intégrateur des politiques urbaines. De nouveaux sujets et des problématiques reformulées apparaissent centraux et universels (transition énergétique, risques, vulnérabilités, résilience, mobilités, numérique...) invitent et révèlent l'importance du territoire, de la ville ou de la métropole comme cadre et niveau d'action, notamment parce qu'elle est le lieu de l'innovation. Les politiques ne peuvent plus être seulement l'agrégation de politiques sectorielles mais doivent donc être intégrées territorialement.
- Un processus intégrateur pour les acteurs : les acteurs sont de plus en plus nombreux, entreprises, chercheurs, collectivités, ONG, État. Il y a aussi des inclassables, des émergents, des invisibles qui ne sont pas dans le jeu classique des acteurs. Ce que l'on attend de l'État n'est ni clair ni consensuel. Le collège État et de nombreux ateliers ont souligné qu'il est/reste constructeur de cohérence et d'initiative, redistributeur et garant de transparence et un médiateur. Il n'est en tout cas pas le seul acteur des politiques urbaines. Par ailleurs, chacun acte la montée en puissance des acteurs privés. Grandes firmes du capitalisme mondialisé mais aussi des producteurs individuels (PME, économies collaborative, circulaire, partagée). Place pour leur initiative, poids croissant de leur rôle, interrogation sur le modèle économique qu'elles forment : ces évolutions ne se traduisent pas

pour autant par une absence d'attente envers les acteurs publics mais par une montée de la demande envers les acteurs publics décentralisés notamment les collectivités, les villes ou les métropoles.

3. La planification, un processus vecteur de nouveaux instruments et de nouvelles régulations

Les attentes envers les acteurs publics sont fortes et portent sur deux registres :

- Des préconisations en termes d'instruments : développer et améliorer les indicateurs qui s'avèrent très incomplets d'où la nécessité de constituer une batterie d'indicateurs permettant de mettre à jour les flux, les relations, les transactions. Ainsi l'atelier sur la résilience a appelé à de nouveaux indicateurs pour une gestion adaptative et l'atelier sur le numérique à une vision d'ensemble sans étouffer les initiatives locales. Ces instruments devront reposer sur des données croisées, dotées d'interopérabilité. Elles sont nécessaires pour le développement des services innovants. Ces instruments sont indispensables pour pouvoir capitaliser sur les expérimentations, la capitalisation et de la transposition des innovations locales. Il faut instrumenter l'évaluation des politiques publiques urbaines, sur ce qu'elles produisent, sur ce qu'elles ne produisent pas, sur ce qu'elles gouvernent et ce qu'elles ne gouvernent pas alors que cela existe (économie informelle ou habitat spontané).

- Des attentes fortes en termes de régulation : enjeu de comprendre et d'accompagner les nouveaux modèles. On pense aux nouveaux modèles économiques, et notamment à l'économie collaborative mais aussi des transports et mobilité. L'atelier sur les financements s'est ainsi interrogé sur de nouveaux modes d'accès aux financements. On pense également aux nouveaux modèles sociaux avec les relations provoquées par le numérique, les évolutions du temps, le développement de la dynamique des flux des capitaux et des hommes. L'enjeu est de déployer de nouvelles méthodes. L'atelier inclu-

sion sociale a souhaité que l'autorité locale crée les conditions physiques et éthiques de la participation. L'atelier numérique a évoqué la nécessité d'évaluer en instituant de nouveaux modes de collaboration entre acteurs et en édifiant de nouvelles règles du jeu, notamment de médiation entre informel et formel. Des règles de production et d'usages du numérique, déclaration d'engagement, charte de la participation, invitation à ce que chaque organisation ait une instance de régulation du numérique, volonté de faire de la contractualisation un mode privilégié comme pour la transaction interterritoriale ou la contractualisation entre acteurs, telles sont les propositions faites par les participants.

4. Un processus pour accroître la puissance d'agir territoriale

- La planification doit d'abord se forger et s'adresser au local : nombreux sont ceux qui ont appelé une contextualisation de la planification afin qu'elle atterrisse sur les territoires. Cette contextualisation vaut pour les modes de financement. Elle appelle aussi à donner une place centrale à la culture et au patrimoine. Cette contextualisation doit promouvoir l'innovation par le faire local. Ainsi l'atelier sur les solidarités territoriales nous a demandé de partir des enjeux situés et des pratiques. L'atelier sur la transition énergétique a souligné la nécessité de partir du local sur les enjeux de résilience et de révéler les potentiels spécifiques y compris immatériels. Celui sur l'inclusion sociale démontre que c'est au plus près que l'expérimentation est possible en tenant compte ce qui est déjà là. L'atelier systèmes économiques invite à donner un avantage aux projets locaux. Enfin, l'atelier relatif aux financements propose un plaidoyer pour l'autonomie financière des collectivités rejoint en cela par le collège collectivités et les plénières.

- Ce processus local appelle des espaces d'empowerment s'adressant à tous : l'atelier sur la ville numérique souligne l'importance de lieux de fabrication et d'expérimentation de nouveaux services urbains coproduits. L'atelier sur le finan-

cement évoque la nécessité d'une intelligence financière collective quand l'atelier solidarités inter-territoriales propose de nouvelles scènes de la transaction territoriale (contrat de réciprocité) comme Bordeaux l'a expérimenté dans son Grenelle des mobilités de Bordeaux.

- Cette primauté du local ne doit pas s'inscrire dans une vision étreinte et périmétrée : invitation généralisée à voir large dans le local : transaction/réciprocité/campagnes urbaines/transfrontalier/ fleuve apparaissent comme des mots clefs dans nombre d'ateliers. À titre d'exemple, l'atelier consacré aux mobilités a exprimé des attentes de mise en réseau des villes pour construire de nouvelles approches des mobilités.

● UNE CONVICTION ENFIN, IL FAUT OUVRIR LA VOIE À UNE NOUVELLE CITOYENNETÉ URBAINE

- Les usages sont fondateurs et leur reconnaissance doit fonder une citoyenneté renouvelée. Le

constat est partagé que l'on est tout autant producteur que consommateur et qu'il faut partir des modes de vie et de leur connaissance pour repenser l'offre de mobilité. La contribution de tous, y compris des invisibles doit être comprise et valorisée. Bref, c'est l'échelle humaine qui doit fonder le processus de planification.

La maîtrise d'usage de chacun constitue une ressource et participe d'un nouveau bien commun : le patrimoine de l'intelligence des pratiques territoriales. Cette nouvelle citoyenneté urbaine doit également être fondée sur des droits urbains.

On peut en distinguer deux types :

- *Les droits à*, dans lesquels nous retrouvons à la fois les droit d'accès (au numérique, à la mobilité, au logement) et les droits de retrait (au numérique notamment).
- *Les droits de*, qui fondent la capacité d'action de chacun, le droit d'intervenir, droit d'agir, de coproduire, d'interpeller.



© MANUEL SCHMALSTIEG

La co-production, une méthode d'associations de tous les acteurs du campus

Les organisateurs



● **La World Urban Campaign – Campagne Urbaine Mondiale (WUC)** est une plateforme partenariale mondiale destinée à promouvoir le dialogue et les échanges pour un meilleur avenir urbain. Coordonnée par ONU-Habitat, elle rassemble des partenaires membres : entreprises, ONG, réseaux de pouvoirs locaux, établissements de recherche. La FNAU, l'IAU et le PFVT en sont membres.



● **La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)** rassemble une cinquantaine d'agences d'urbanisme, outils publics d'ingénierie partenariale pour des missions d'observation, de prospective, de planification et de politiques urbaines. La FNAU est à la fois un réseau d'élus et un réseau de professionnels des territoires. Elle s'attache à promouvoir, capitaliser et diffuser des politiques territoriales innovantes et à contribuer aux débats sur la ville.



● **L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU-ÎdF)** apporte conseil et savoir-faire sur l'aménagement, la transition économique et écologique, les mobilités, l'habitat et le cadre de vie, sur tous les territoires franciliens. Il participe également à l'élaboration de grands schémas régionaux d'aménagement, de développement urbain ou de développement économique et d'habitat.



● **Le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT)** est la plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise des acteurs français du développement urbain à l'international. Il coordonne l'élaboration de stratégies, la participation des acteurs français au débat international et valorise l'expertise urbaine française, en réponse aux demandes des villes et États partenaires dans les pays en développement et émergents.

AVEC LE SOUTIEN DE

